



Madame la Préfète
Préfecture de la Somme
51 avenue de la République
CS 42001
80020 Amiens Cedex 9

Paris, le 12 août 2022

Objet : Parc éolien de la Croix Dorée SAS – Note relative à la consultation préalable du public (art. R.123-8 5° du Code de l'environnement)

Madame,

Le 9 mars 2021, la société PARC EOLIEN DE LA CROIX DORÉE SAS a déposé une demande d'autorisation environnementale (DAE) pour le projet éolien de la Croix Dorée, comprenant cinq éoliennes et deux postes de livraison électrique sur les communes de Beaulencourt et Lesboeufs situées, respectivement, dans les départements du Pas-de-Calais (62) et de la Somme (80).

Après examen, le bureau des installations classées pour la protection de l'utilité publique et de l'environnement de la Préfecture de la Somme a indiqué par courrier, daté du 28 juillet 2022, que le dossier a été jugé recevable.

Il est demandé à la société PARC EOLIEN DE LA CROIX DORÉE SAS de fournir les éléments mentionnés au 5° de l'article R.123-8 de Code de l'environnement, à savoir : « *Le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L. 121-8 à L. 121-15, de la concertation préalable définie à l'article L. 121-16 ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Il comprend également l'acte prévu à l'article L. 121-13. Lorsque aucun débat public ou lorsque aucune concertation préalable n'a eu lieu, le dossier le mentionne* ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-15-1 du même Code, un parc éolien terrestre ne doit pas obligatoirement faire l'objet d'une concertation préalable du public. Cette dernière demeure donc facultative.

Aussi, la société PARC EOLIEN DE LA CROIX DORÉE SAS n'a pas mis en place une concertation préalable du public pour le projet éolien de la Croix Dorée.

Cependant, comme le rappelle l'historique du projet mentionné en pages 146 à 147 de l'étude d'impact, le projet éolien de la Croix Dorée a fait l'objet de plusieurs réunions et événements d'information auprès des élus et des habitants des communes concernées.

Par ailleurs, la société PARC EOLIEN DE LA CROIX DORÉE SAS souhaite mettre à jour cet historique avec les informations ci-après.

2 octobre 2020

Signature des attestations de remise en état pour le démantèlement par les maires de Beaulencourt, Lesboeufs et le Transloy à la suite de la mise à jour réglementaire de juin 2020

18 décembre 2020

Envoi du résumé non technique (RNT) de l'étude d'impact aux communes d'implantation (Beaulencourt et Lesboeufs) et aux communes limitrophes (Bapaume, Ginchy, Gueudecourt, Le Transloy, Ligny-Thilloy, Morval, Rencourt-lès-Bapaume et Villers-au-Flos).

9 mars 2021

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale

20 septembre 2021

Réunion avec les maires de Beaulencourt et Lesboeufs en mairie de Beaulencourt pour faire un point d'avancement sur le projet et parler des plantations prévues dans l'étude paysagère.

Réunions avec les maires de Ginchy, Gueudecourt et Flers pour leur présenter le projet, répondre à leurs éventuelles questions et les convier à l'inauguration du parc éolien du Rio ayant lieu le 8 octobre 2021.

24 septembre 2021

Intervention pédagogique sur l'énergie éolienne dans les écoles primaires de Beaulencourt et de Ligny-Thilloy.

8 octobre 2021

Inauguration du parc éolien du Rio sur la commune de Beaulencourt.

Les maires des communes voisines du projet de parc éolien de la Croix Dorée ont été conviés ainsi que les élus de la communauté de communes Haute Somme.

16 et 17 décembre 2021

Intervention pédagogique sur l'énergie éolienne au regroupement pédagogique concentré (RPC) de Combles où les enfants de Lesboeufs sont scolarisés.

Visite du parc éolien du Rio sur la commune de Beaulencourt avec les élèves le lendemain de l'intervention dans les classes.

17 janvier 2022

Dépôt du dossier complété avec les demandes de la DREAL

Fin janvier 2022

Envoi d'un courrier aux propriétaires et exploitants pour leur indiquer l'avancement du projet

Février 2022

Distribution d'un bulletin d'information sur le projet dans les boîtes aux lettres des habitants de Beaulencourt et Lesboeufs (cf. document annexé à ce courrier).

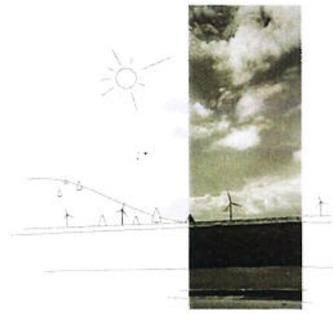
Je vous prie de croire Madame la Préfète, l'expression de mes sincères salutations.

Victoria Bicchieray
Responsable développement



PARC ÉOLIEN DE LA CROIX DORÉE COMMUNES DE LESBOEUFS ET BEAULENCOURT

Bulletin d'information - janvier 2022



■ PRÉSENTATION DU PROJET

Le groupe Eurowatt développe le projet de parc éolien dit « de la Croix Dorée » depuis 2015.

À la suite des études préalables de faisabilité, une implantation potentielle de 5 éoliennes a été définie sur le plateau agricole situé entre les communes de Beaulencourt (62) et de Lesbœufs (80). Ce projet est développé en extension du parc éolien du Rio situé sur la commune de Beaulencourt, autorisé par la préfecture du Pas-de-Calais en 2014 et actuellement en exploitation.

La puissance du parc éolien de la Croix Dorée serait de 18 MW, ce qui permettrait de produire environ 48 GWh/an. Cette production permettra d'alimenter l'équivalent de la consommation électrique d'environ 19 000 foyers par an (hors chauffage), soit 44 000 personnes.

Notre société souhaite informer la population sur l'avancement de l'instruction de la demande d'autorisation.

■ HISTORIQUE DU PROJET

Ce projet a été démarré en 2015, après avoir reçu l'avis favorable des élus des communes pour la réalisation des études nécessaires au développement d'un projet. Les propriétaires et exploitants des terrains agricoles ont également été contactés afin de vérifier la faisabilité foncière du projet et les études ont été lancées pour vérifier la faisabilité technique.

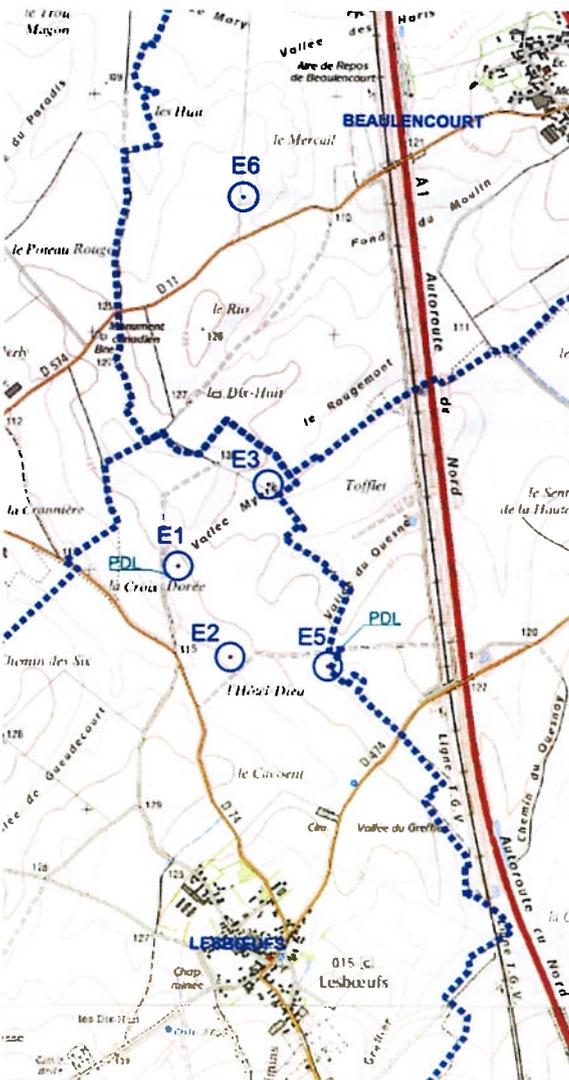
À partir de la zone d'implantation potentielle, les possibilités d'implantation ont été ajustées en fonction des résultats des différentes études écologique, paysagère et acoustique notamment.

Un premier dossier de demande d'autorisation environnementale avait été déposé le 22 mai 2017 avec 6 éoliennes dont l'une était implantée sur la commune de Le Transloy (62) au lieu-dit Chemin de Gueudecourt. Ce projet a été rejeté par arrêté préfectoral du 7 décembre 2018. Cette décision de rejet est motivée par des enjeux écologiques liés, notamment, aux chauves-souris près de l'éolienne située à proximité d'une haie et d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la commune de Le Transloy.

Après avoir rencontré les services de l'État en juin 2019, nous avons décidé de modifier notre projet et de supprimer cette éolienne. **Le projet actuel du parc de la Croix Dorée est donc constitué de cinq éoliennes** dont l'implantation reste inchangée avec quatre éoliennes sur la commune de Lesbœufs et une éolienne sur la commune de Beaulencourt (cf. carte ci-contre).

Entre avril 2019 et décembre 2020, nous avons mis à jour les études écologiques, acoustiques et paysagères afin de déposer une nouvelle demande d'autorisation le 9 mars 2021.

En juin 2021, les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) nous ont fait part de leur demande de compléments. Ainsi, certains sujets très spécifiques de l'étude d'impact ont été mis à jour et le dossier complété a été déposé en préfecture le 17 janvier 2022.



■ PROCHAINES ÉTAPES

Depuis le 17 janvier 2022, nous attendons un retour des services de l'État qui doivent se prononcer sur la recevabilité du dossier. Une fois cette étape terminée et notre dossier jugé recevable, une enquête publique sera organisée. Celle-ci aura lieu pendant un mois au cours duquel le commissaire-enquêteur désigné tiendra des permanences dans les mairies de Lesboeufs et/ou de Beaulencourt afin de recueillir l'avis de la population sur le projet.

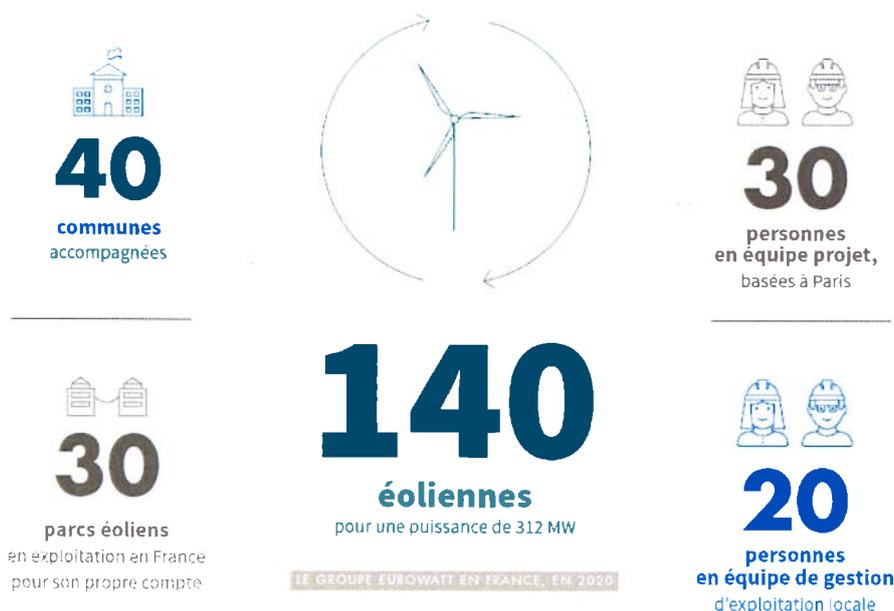
Enfin, une fois que l'ensemble des avis de la population et des services de l'État auront été recueillis, les préfets de la Somme et du Pas-de-Calais statueront sur la demande d'autorisation environnementale en acceptant ou en refusant tout ou une partie des éoliennes du projet.

Durant l'ensemble de ce processus, nous sommes à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information qui vous serait nécessaire et ne manquerons pas de vous informer lors des étapes importantes du projet.

■ LE GROUPE EUROWATT

Eurowatt Développement réalise l'activité de développement du Groupe Eurowatt, producteur indépendant d'énergies exclusivement renouvelables. Fort de plus de 20 ans d'expérience dans le développement et la production d'énergie renouvelable, le Groupe Eurowatt compte aujourd'hui parmi les vingt principaux développeurs exploitants de parcs éoliens en France avec près de 450 MW développés et autorisés et 312 MW en production.

Historiquement présents dans les Hauts-de-France, plus de 90% de nos parcs éoliens sont aujourd'hui implantés dans cette région.



Nous disposons de centres d'exploitation à Bapaume (Pas-de-Calais) et en Eure-et-Loir, au plus près de nos installations. Cette proximité permet à nos opérateurs d'intervenir rapidement sur site. Par exemple, si le projet était autorisé, le centre d'exploitation de Bapaume se trouve à 15 minutes maximum en voiture du parc éolien.

■ CONTACT

Victoria BICCHIERAY
v.bicchieray@eurowatt.fr
Tél. : +33 (0)1 71 19 70 66